

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023** 

DCM 23/083 SOCIAL – Adhésion au Réseau francophone des villes amies des ainés

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres** 

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39**  Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

#### PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### **REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:**

- M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine
- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence
- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle
- Mme LE LANN CONSTANS Isabelle
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M. FONTANA Alexandre
- Mme MICHEL Fleur
- M. BATTISTINI Clément

par M<sup>me</sup> PRIM Céline
par M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte
par M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine
par M<sup>me</sup> LABUS Ewa
par M. HAUDRECHY Christophe
par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
par M<sup>me</sup> OROSCO Claire
par M. LECLERC Grégory
par M. CHAMBERT Julien

#### **ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE:**

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

#### **DÉPART EN COURS DE SÉANCE :**

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

#### **ABSENCE:**

M<sup>me</sup> LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231019-DCM23-083-DE Date de télétransmission : 19/10/2023 Date de réception préfecture : 19/10/2023



## VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/083 DIRECTION DES SOLIDARITÉS

Objet : Adhésion au Réseau francophone des Villes Amies des Ainés

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), pour faire face à la nécessite pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population,

Vu les Statuts du Réseau francophone des villes amies des ainés du 6 juillet 2022,

**Considérant** que l'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement,

**Considérant** que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association à but non lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS,

Considérant que le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives,

Considérant qu'il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale,

Considérant l'importance aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA,

Considérant qu'il revient à la collectivité de nommer son élu(e) référent et son suppléant pour adhérer au réseau,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,

Considérant que la signature de la charte Villes Amies des Aînés (règlement intérieur) est obligatoire pour adhérer à l'association,

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231019-DCM23-083-DE Date de télétransmission : 19/10/2023 Date de réception préfecture : 19/10/2023

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Article 2 : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu titulaire et de son suppléant au sein de l'association.

Article 3: PROCLAME les résultats suivants :

Nombre de votants :38

- Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Nombre de sièges à pourvoir : 1 référent et 1 suppléant

Voix obtenues par Madame Céline PRIM: 38

- Voix obtenues par Madame Sandrine MARTINHO: 38

Article 4 : DÉSIGNE Madame Céline PRIM pour représenter la collectivité au sein de l'association et Madame Sandrine MARTINHO pour la suppléer.

Article 5 : S'ENGAGE à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

**Article 6 : S'ENGAGE** à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (Transports et mobilité; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments; Lien social et solidarité; Culture et loirs; Participation citoyenne et emploi; Autonomie, services et soins; Information et communication);
- S'engager dans une démarche participative ;
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Article 7 : AUTORISE le Maire à signer la charte Villes Amies des Aînés (règlement intérieur).

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :19 octobre 2023

Publication effectuée le :19 octobre 2023 Exécutoire ce jour : 19 octobre 2023 Le Maire,
Conseiller départemental des Welines,
Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231019-DCM23-083-DE Date de télétransmission : 19/10/2023 Date de réception préfecture : 19/10/2023